



DELIBERATION : N° 2023/98

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Adhésion au service retraites du centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Haute-Garonne.

Convocation du : 03-11-2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER.

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 8 novembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (14) : CHARPENTIER Stéphane, GENSSLER Bernard, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SENNEGON Stéphane, DUMAS Mélissa, GERVOT Christian, LECLERC Hervé, GUERIN Sébastien.

Etaient absents excusés représentés (2) : SCHULTZ Isabelle donne pouvoir à DE MACEDO Karine, FLAIG Béatrice donne pouvoir à MENQUET Céline.

Membres absents excusés non représentés (3) : DARME Jean-Luc, TEK Delphine, BEAUX BRIFFA Karine.

Nombre de votants : (16)

Secrétaire de séance : GAILLARD David.

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose de signer une convention d'adhésion au service retraite prenant une durée de 1 an renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Considérant que cette convention prévoit que le CDG31 intervient en matière :

1/ Information aux employeurs territoriaux et aux actifs

Information aux employeurs territoriaux

Le CDG31 anime des séances d'information collectives destinées aux gestionnaires retraite des employeurs territoriaux affiliés.

Des actions de communication sont menées par le CDG31 pour contribuer à une meilleure connaissance du domaine des retraites (diffusion de toute information par courriel, téléphone, internet et support papier, etc.).

Information aux actifs

Le CDG31 organise des actions collectives de sensibilisation à destination des actifs.

2/ Accompagnement des employeurs territoriaux

Le CDG31 organise des ateliers pratiques sur les fonctionnalités des services en ligne et les actes matérialisés.

3/ Accompagnement des actifs et intervention sur les dossiers et processus

Accompagnement des actifs

Le CDG31 organise des rendez-vous individuels afin de réaliser des Accompagnements Personnalisés Retraite (APR) qui peuvent être réalisées en présentiel ou par tout autre mode (entretien téléphonique, échanges de courriers papier ou électronique, etc...) selon les situations.

Intervention sur les dossiers et processus

Les dossiers et processus sur lesquels le CDG31 est susceptible d'intervenir sont les suivants :

- Validation de périodes, régularisation de cotisations et rétablissement de droits ;
- Compte Individuel Retraite ;
- Simulation de calcul de pension ;
- Qualification de Compte Individuel Retraite ;
- Demande d'avis préalable ;
- Liquidation de pension normale, d'invalidité et de réversion.

Deux formules sont proposées aux employeurs pour la prise en charge des dossiers et processus CNRACL :

- Contrôle des dossiers basés sur une tarification à l'acte ;
- Réalisation des dossiers basée sur une tarification à l'acte.

Le traitement des dossiers est soumis à une participation financière, à l'acte :

Conditions financières 1 : applicables aux collectivités et établissements publics affiliés ou adhérents à l'ensemble de missions Article L452-39 du CGFP

Conditions financières 2 : applicables aux non-affiliés et non adhérents à l'ensemble de missions Article L452-39 du CGFP.

Actes	Conditions financières 1		Conditions financières 2	
	Contrôle	Réalisation	Contrôle	Réalisation
<i>Validation de périodes</i>	22€	64€	29€	85€
<i>Régularisation de cotisations</i>	22€	64€	29€	85€
<i>Rétablissement de droits</i>	22€	64€	29€	85€
<i>Compte Individuel Retraite</i>	22€	64€	57€	85€
<i>Simulation de calcul de pension</i>	43€	149€	57€	160€
<i>Qualification du Compte Individuel Retraite</i>	43€	149€	57€	160€

<i>Demande d'avis préalable</i>	43€	149€	
<i>Liquidation de pension</i>	43€	149€	

Envoyé en préfecture le 16/11/2023	
Reçu en préfecture le 16/11/2023	
Publié le	16/11/2023
ID : 031-213102973-20231108-DB2023_98-DE	

Pour les collectivités et établissements publics d'un effectif inférieur ou égal à 5 fonctionnaires titulaires ou stagiaires : aucun frais de gestion n'est perçu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion au service retraites du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriales de la Haute-Garonne.

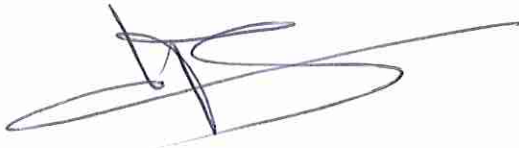
AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion, notamment la convention proposée en annexe de la présente délibération.

VALIDE les conditions financières de la catégorie 1 concernant la Commune, de même que leurs conditions d'évolution telles qu'indiquées à l'article 4 de la convention proposée.

Pour : 16
 Contre : 00
 Abstention : 00
 Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.
 Ainsi fait et délibéré le 08 novembre 2023
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.

Le secrétaire
David GAILLARD




Le Maire
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le



ID : 031-213102973-20231108-DB2023_98-DE

